

15.12.2005 - 09:15 Uhr

Dépenses publiques éducation en Suisse Evolution des dépenses éducation depuis 1990

(ots) - Dépenses publiques éducation en Suisse

Evolution des dépenses éducation depuis 1990

En 2003, la Confédération, les cantons et les communes ont investi 25,8 milliards de francs dans l'éducation. Ces dépenses ont bénéficié à 1,4 million d'élèves et d'étudiants fréquentant des établissements d'éducation publics ou subventionnés par les pouvoirs publics. En termes réels, elles ont progressé de 3% par rapport à l'année précédente. Telles sont les données les plus actuelles de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans ce domaine. Si la croissance des investissements dans l'éducation publique a été clairement interrompue au début des années 1990, ces derniers sont repartis à la hausse depuis 1997. De 1990 à 2003, les dépenses publiques d'éducation sont passées de 16,2 milliards de francs à 25,8 milliards. Cette augmentation est due à un accroissement, lié à l'évolution démographique, de 180 000 élèves et étudiants de même qu'à des facteurs tels que l'évolution des exigences auxquelles doivent satisfaire les différentes filières ou l'extension de l'offre de formation. Les cantons et les communes constituent les principales sources de financement, avec une part de 87%; les dépenses de la Confédération dans le domaine de l'éducation sont consacrées pour l'essentiel au poste « hautes écoles ». Les données provisoires pour l'année 2004 montrent que les dépenses des cantons et de la Confédération continuent de croître. La nette hausse des dépenses de la Confédération à partir de 1997 est liée à la récente mise en place des hautes écoles spécialisées. Dépenses selon les secteurs de formation La répartition des dépenses selon les différents degrés de formation n'a que peu varié de 1990 à 2003. Ainsi, près de la moitié des dépenses publiques d'éducation bénéficie à l'école obligatoire, qui concentre près de 70% des élèves. Un quart est destiné au degré tertiaire et près d'un cinquième est consacré au secondaire II. Entre 1990 et 2003, les investissements dans l'école obligatoire sont passés de 8,5 à 13,4 milliards de francs, et ceux consacrés à la formation professionnelle et aux écoles de formation générale du degré secondaire II de 3,9 à 5,2 milliards de francs. Parallèlement, les dépenses pour le degré tertiaire ont progressé de 3,4 à 6,6 milliards de francs. Après une période de stagnation au début des années 1990, les investissements dans l'éducation sont repartis à la hausse à partir du milieu de cette même décennie pour financer la mise en œuvre de la réforme des hautes écoles et d'autres projets de développement. Le degré tertiaire se subdivise en trois secteurs: la formation professionnelle supérieure, les hautes écoles spécialisées, qui ont commencé à voir le jour en 1997, et les hautes écoles universitaires. Ce n'est que depuis 2000 que la statistique financière de l'Administration fédérale des finances fait apparaître les dépenses publiques d'éducation ventilées selon ces trois secteurs. Cette ventilation montre clairement que les ressources supplémentaires ont servi dans une large mesure à financer les hautes écoles spécialisées. En décidant de mettre sur pied ces dernières, les pouvoirs publics ont pris en charge une tâche qui est globalement plus onéreuse que les écoles supérieures, dont sont

issues les hautes écoles spécialisées. Un franc sur cinq est investi dans l'éducation. La part des dépenses consacrées à l'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques représente un indice de la place que celle-ci occupe parmi les autres domaines d'activité de l'Etat. L'éducation fait partie, avec la prévoyance sociale, des principaux postes de dépenses des pouvoirs publics. En 2003, les dépenses publiques dans leur ensemble s'élevaient à 136 milliards de francs. 19% de ce total ont été investis dans l'éducation. Converties en dépenses par habitant, les dépenses publiques totales se montaient à 18'300 francs, les dépenses d'éducation à 3600 francs.

Base de données La publication « Dépenses publiques d'éducation » de l'Office fédéral de la statistique, dont le rythme de parution est annuel, se fonde sur deux enquêtes distinctes. Elle repose sur la statistique suisse des élèves et étudiants de l'OFS ainsi que sur la statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF). L'AFF enregistre les flux financiers des administrations de la Confédération, des cantons et des communes selon le modèle comptable harmonisé. Les données financières définitives les plus récentes dont on dispose pour ces trois niveaux administratifs remontent à 2003. Les dépenses publiques d'éducation publiées par l'OFS n'incluent pas les 792,3 millions de francs que la Confédération investit dans la recherche fondamentale.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

Renseignements:
Katrin Mühlemann, OFS, section Formation scolaire et professionnelle, tél. : 032 713 67 32,
e-mail : katrin.muehlemann@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions: Dépenses publiques d'éducation 2003, n° de commande : 319-0300. Prix : Fr. 19.--

Service de presse OFS, tél. : 032 713 60 13; fax : 032 713 63 46

Commandes de publications : tél. : 032 713 60 60, fax : 032 713 60 61, e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch/>

Abonnement aux communiqués de presse par e-mail sous : <http://www.news-stat.admin.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000114/100501828> abgerufen werden.